



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 34364

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le projet de fermeture de l'hôtel-Dieu de Paris et l'organisation du service public hospitalier français. Plus vieil hôpital de Paris, fondé en 651, cet hôpital a su, au travers du temps, nouer un lien particulier avec les usagers comme un service public hospitalier incontournable. Un chef de service s'est vu rétrogradé en raison son opposition à ce projet de fermeture. Pourtant, au-delà de la valeur historique et symbolique de cet hôpital, ce docteur souligne que cette fermeture est une aberration médicale, car il accueille près de 100 000 patients, aux urgences, par an et le service d'ophtalmologie est un des plus performants de France. C'est aussi une aberration économique, car plusieurs dizaines de millions d'euros ont été investis ces dernières années et le projet de transformation en bureaux n'est pas financé. Enfin, c'est une aberration managériale. Le cas de l'hôtel-Dieu est symptomatique d'une politique hospitalière visant à faire de gros centres au détriment de la qualité du service et au mépris du coût engendré par de si grandes structures. Au-delà de nos frontières, la ville de Boston, aux États-unis, nous prouve qu'il est possible de conjuguer plus petites et nombreuses structures et efficacité médicale, économique et managériale. Il lui est demandé si elle compte revenir sur cette décision de fermeture et si elle compte remettre en cause cette politique d'ultra-concentration dogmatique du paysage hospitalier français nuisible, tant économiquement que qualitativement, pour le service.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34364

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7954

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)